



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 octobre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

La loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale confère au bourgmestre des attributions en matière de police administrative et il lui appartient d'ordonner des mesures individuelles destinées au maintien et au rétablissement de l'ordre public et de la prévention d'infractions.

Parmi ces mesures, dont la mise en œuvre est réservée à des situations précises et qui sont assorties de conditions strictes, se retrouvent l'instauration de périmètres de sécurité, l'entrée dans des bâtiments, la fermeture temporaire d'établissements commerciaux ou d'établissements accessibles au public, la saisie administrative d'objets et l'hospitalisation, sans leur consentement, de personnes atteintes de troubles mentaux.

Dans ce contexte, le bourgmestre est l'autorité de police et se consulte avec la Police grand-ducale. Le bourgmestre doit également veiller au respect du principe de proportionnalité.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes au Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 2018, à combien de reprises :

- un périmètre de sécurité a été ordonné et pour quels types de situations ?
- l'entrée dans des bâtiments a été autorisée et pour quels types de situations respectivement pour quels motifs ?
- la fermeture temporaire d'établissements commerciaux ou de cabaretage a été ordonnée et pour quels motifs ?
- la saisie administrative d'objets ou de substances a été opérée ? Quels furent les objets et substances saisies ?
- une hospitalisation de personnes atteintes de troubles mentaux a été effectuée ?

Monsieur le Ministre peut-il dresser un relevé de ces statistiques de police administrative par région, par commune et par année ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana  
Député